

Date de dépôt : 28 avril 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la problématique de la suppression des plans d'eaux dédiés à la pratique du ski nautique à Genève

Rapport de M^{me} Fabienne Gautier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 8 novembre 2006 et renvoyée à la Commission des pétitions par le Grand Conseil.

La commission a étudié cette pétition lors de ses séances des 8 et 15 janvier 2007, sous l'efficace présidence de M^{me} Emilie Flamand, et la non moins efficace présidence de M. Frédéric Hohl lors de sa séance du 31 mars 2008. Les présidents ont tous deux été assistés dans leur tâche par le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier. Lors de ces séances, la commission a eu l'occasion de procéder à plusieurs auditions.

Le 8 janvier 2007, la Commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires.

Audition de MM. Thierry Lassus, président de l'Association du ski nautique club de Genève, et Michel Levin, membre du comité

M. Lassus fait un bref rappel de la situation du site dédié au ski nautique faisant l'objet de la pétition. Il mentionne l'occupation active de ce dernier par les amateurs et les professionnels sportifs. Il évoque également le manque de place actuellement sur la rive gauche et ajoute que la rive droite offre une exposition au vent plus favorable. M. Lassus signale que les qualités du plan d'eau sont reconnues au niveau international pour la pratique du ski nautique. Il rappelle que le site est déjà pourvu d'un débarcadère.

Il comprend la volonté de l'Etat de développer le lieu pour un accès plus facile aux passagers des Mouettes genevoises. M. Lassus indique que plusieurs séances avec l'Etat se sont déroulées sur place mais que ce dernier n'offre actuellement que des réponses floues pour trouver une solution avec l'association. Il apparait que ce projet n'est pas réalisable en maintenant le ski nautique.

A la question de savoir si l'association bénéficie d'une autorisation, celle-ci date de 1946, avec un bail renouvelé tous les cinq ans. M. Lassus informe qu'une démarche a été entreprise auprès d'un juge afin de statuer sur le bail.

La pratique du ski nautique se fait essentiellement sur les côtes. Il ne reste actuellement que trois clubs sur cette rive.

Une commissaire socialiste mentionne que ce sport provoque une nuisance sonore. Celle-ci reprise par M. Lassus qui la compare à celle du quai. Elle ajoute que l'accès au lac est réduit, ce qui est aussi repris par M. Lassus, qui propose l'agrandissement du ponton pour faciliter l'accès aux piétons.

L'accès aux arrêts de bus pose encore problème, car la distance est trop longue pour les piétons, d'après l'Etat. De plus, le déplacement des arrêts pose aussi un problème de respect des distances entre les arrêts.

M. Levin intervient en expliquant que le sport pratiqué par le club est plus sûr que celui pratiqué par les amateurs au milieu du lac. C'est pourquoi, il pense que la suppression du club augmenterait le nombre de bateaux et de nuisances sonores. M Levin explique alors la répartition des bateaux entre les usagers et leur coût pour les usagers.

La problématique de la distance entre les arrêts de bus est mise en avant, ainsi que celle du coût des travaux ou des rénovations.

Les pétitionnaires prennent congé de la commission.

Un commissaire en vient à la conclusion que la problématique relève d'une question de transport public et de leurs améliorations perpétuelles.

Le président propose l'audition du chef de ce projet.

L'audition est acceptée à l'unanimité de la commission.

Audition de M. Yves Duffey, responsable de la capitainerie cantonale (Domaine nature et paysage) du Département du territoire

M. Yves Duffey et M. Jean-Pierre Müller sont accueillis par la commission, ainsi que M. Leuenberger.

Depuis juin 2005, le domaine public concerné par les activités du ski nautique a été repris en main par les services de M. Duffey qui, à ce jour, engendre un certain nombre de recours. Ce dernier a pris contact avec M. Lassus afin de débloquer la situation.

M. Müller explique que l'exploitation du débarcadère de la Perle du Lac n'est pas possible durant toute l'année, car lorsque les vents atteignent force 4, les Mouettes ne peuvent plus naviguer. Il confirme ensuite l'emplacement du nouveau débarcadère, car il est plus approprié pour les piétons et mieux desservi par les TPG. Il sera également accessible aux handicapés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il ajoute que le coût approximatif de la construction ou la rénovation s'élèverait à environ 1 million.

Actuellement, il existe trois plans d'eau pour pratiquer le sport en question, sauf que celui de Baby-Plage a été passablement réduit. Ce dernier bénéficie d'un plan calme pour pratiquer le ski.

Un commissaire rappelle que la Perle du Lac est généralement fréquentée par des personnes du troisième âge. M. Müller précise que le nouveau débarcadère se situera à 100 mètres du restaurant et qu'à ce jour plus de 100 000 personnes utilisent le ponton par année, sans compter les usagers des Mouettes.

Une commissaire remarque que l'entreprise Serono dans le quartier va augmenter le nombre d'usagers du débarcadère. Elle pose la question de savoir si une rénovation de l'actuel débarcadère ne serait pas moins coûteuse qu'une nouvelle digue.

La transformation de la digue serait plus onéreuse, soit 1,176 million de F. La création d'un nouveau débarcadère est chiffrée à 1 million de F, surtout par rapport aux règlementations pour les handicapés, alors qu'actuellement ils ne peuvent pas monter dans les anciennes Mouettes. Le canton prendrait en charge les coûts de ces travaux.

Une commissaire affirme alors que les amateurs iront de ce fait plus facilement au centre du lac pour pratiquer le sport, ce qui représente un réel danger, étant donné que la distance minimum entre les baigneurs et les skieurs s'élève à 50 mètres. Cependant les skieurs ont le droit de pratiquer leur sport au milieu du lac et les espaces pour les clubs sont suffisants pour que les amateurs et les enfants puissent s'entraîner. Le but étant de ne pas

supprimer ce sport touristique à Genève, mais bien de trouver une solution afin de permettre la survie de ce dernier.

Un commissaire propose la suspension de la pétition, afin d'attendre les résultats des recours au Tribunal administratif. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres de la commission.

Lors de sa séance du 31 mars 2008, la commission, en possession du jugement du Tribunal administratif, se déclare difficilement en mesure de trouver une solution dans cette affaire.

Le classement de la pétition est proposé et voté :

En faveur : 7 (2 Ve, 1 PDC, 3 L, 1 R)

Non : 1 MCG

Abstentions : 3 S

La commission vote également la catégorie de débat, celle des extraits est choisie.

Pétition (1599)

concernant la problématique de la suppression des plans d'eau dédiés à la pratique du ski nautique à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'avenir du ski nautique et du wakeboard est compromis dans la rade de Genève. En effet, l'Etat de Genève a prévu de suspendre l'autorisation d'exploiter les deux plans d'eau des clubs de ski nautique et wakeboard, le SNCG et le club de la Nautique.

Pour permettre à cette ville magnifique de garder une activité nautique et de garantir à des centaines de jeunes de skier dans le futur, nous vous prions de bien vouloir signer cette pétition.

Les soussignés invitent le Grand Conseil à entreprendre toutes mesures utiles pour permettre le maintien des plans d'eau de ski nautique dans la rade de Genève, de manière à garantir la pratique du ski nautique et du wakeboard à tous les pratiquants de ces sports, jeunes et moins jeunes, tout en assurant une animation des quais pendant la belle saison.

N. B. : 1131 signatures
*Association du ski nautique club de
Genève*
p.a. M. Thierry Lassus
Président
Rue des Mouettes 15
1227 Carouge